

Barème honoraires professionnels HT

(TVA en vigueur 20%)

Barème au : 09/04/2024

Vente / Cession	
Cession de fonds de commerce	Cession entre membres* du Réseau Orpi (* Associés majoritaires) Honoraires Acquéreurs Jusqu'à 125.000 € : Forfait minimum 2.500 € HT De 125.001 à 500.000 € : 4% HT De 500.001 à 1.000.000 € : 3% HT Au-delà de 1.000.001 € : 2% HT
Cession de droit au bail	
Cession de titres	
Locaux professionnels	Cession entre membres du Réseau Orpi* et cession à un acquéreur non-membre (* Associés minoritaires) Honoraires acquéreurs
Locaux commerciaux	Jusqu'à 125.000 € : Forfait minimum 5.000 € HT De 125.001 à 500.000 € : 8% HT De 500.001 à 1.000.000 € : 6% HT Au-delà de 1.000.001 € : 4% HT

Location	
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux	
Locaux commerciaux 30 % HT du loyer annuel HT HC à la charge du preneur	Locaux professionnels 15 % HT du loyer annuel HT HC à la charge du preneur 15 % HT du loyer annuel HT HC à la charge du bailleur

Avis de valeur / Estimation
500 € HT Etudes spécifiques : sur devis

- En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
- La délivrance d'une note est obligatoire.

Orpi France - 20 rue Charles Paradinas 92110 Clichy - Société Civile
Coopérative à capital variable - RCS Nanterre 311 701 080 - Carte
professionnelle CPI 9201 2021 000 000 007 délivrée par CCI de Paris Ile
de France - Garantie Financière AIG - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234,
92913 Paris La Défense Cedex - Montant garantie 110 000 €

